

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



Association Départementale
Gens du Voyage de l'Essonne



ADGVE
ZI DE L'ÉGLANTIER - 16, RUE DU BEL AIR - 91090 LISSES
ADGVE@ADGVE.COM
WWW.ADGVE.COM
FACEBOOK.COM/ADGVE91

SOMMAIRE

ASSOCIATION

Présentation et organisation	P.4-7
Rapport moral du président	P.8-9
Actualités 2018 : la Révision du schéma	P.10-11

LE CENTRE SOCIAL

Accès aux droits

- Domiciliation P.14-18
- Accueil et information P.19-20
- Accompagnement social P.21-24
- Accès au numérique P.25-27

Accès à la santé	P.28-30
------------------	---------

Accès à la scolarité et l'emploi

- Accompagnement à la scolarité P.31-33
- Soutien scolaire P.34-36
- Accompagnement vers l'insertion pro P.37-39

Animations et vie sociale	P.40-43
---------------------------	---------

<u>ESPACE DE VIE SOCIALE "Le p'tit Voyageur"</u>	P.44-49
--	---------

L'association

Présentation et organisation

Suite à la diminution drastique de nos subventions en 2017 (notamment de la part du département de l'Essonne), d'importantes actions ont disparu, notamment l'accompagnement à l'habitat, l'accompagnement à l'activité économique, l'action d'alphabétisation auprès des adultes. L'équipe s'est vue réduite de 13 salariés fin 2016 à 4 salariés fin 2017.

2018 sera l'année de l'introspection, du diagnostic et de la remobilisation, de la recherche de nouveaux financements, du développement de nouveaux projets, et à terme de la reconstitution progressive d'une nouvelle équipe.

L'action phare qui sera élaborée tout au long de l'année grâce au soutien inconditionnel de la CAF de l'Essonne est la mise en place d'une structure mobile qui obtiendra de la CAF fin décembre l'agrément EVS (Espace de Vie Social). Cet EVS itinérant baptisé "le P'tit Voyageur" verra le jour début mai 2019. Il nous permettra de reconquérir le terrain, les lieux de vie des familles, d'étendre les activités de l'association "hors les murs" et d'ainsi toucher les familles les plus éloignées des dispositifs de droit commun.

Il proposera des activités diverses principalement autour de deux grands axes : **la santé et le numérique** (ateliers "e-inclusion", ateliers "smartphone", atelier "lire pour faire", animations de prévention santé). Par ailleurs cette structure mobile sera aussi un "point relais CAF" qui accompagnera les familles dans leur démarches dématérialisées et s'ouvrira ainsi au tout public et non plus exclusivement aux Gens du Voyage.

Le "P'tit Voyageur" circulera principalement sur les aires d'accueil de l'Agglomération Paris Saclay, qui a contribué à sa mise en place.

Cette nouvelle structure, interne à l'ADGVE, fera l'objet d'une nouvelle partie de notre rapport d'activités (cfr P. pour sa présentation détaillée)

Les activités du centre social en 2018 restent centrées sur l'accueil et la domiciliation, l'accompagnement social, l'animation (sorties culturelles, accompagnement numérique, atelier "faire avec"...), l'accès à la scolarité et le soutien scolaire,

2018, c'est aussi la révision du schéma département d'accueil et d'habitat des gens du Voyage en Essonne.

En 2018, le Conseil d'administration, très investi, est composé de 13 personnes.

Le conseil d'administration

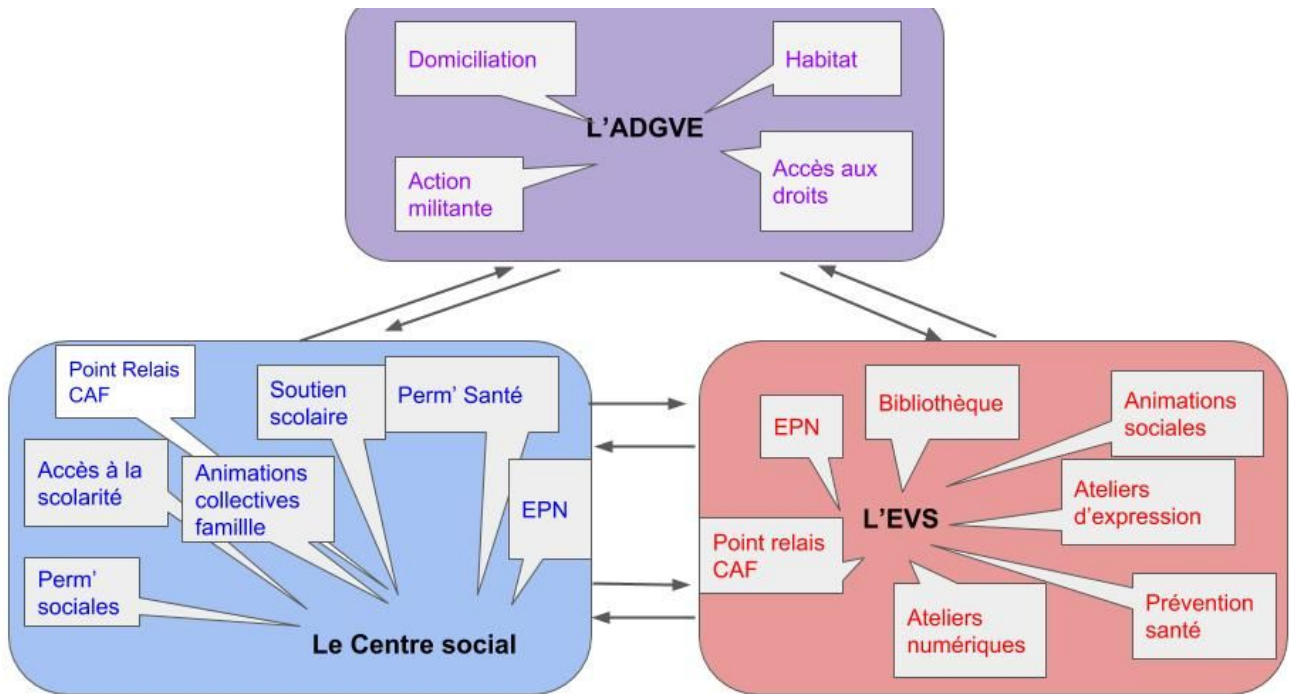
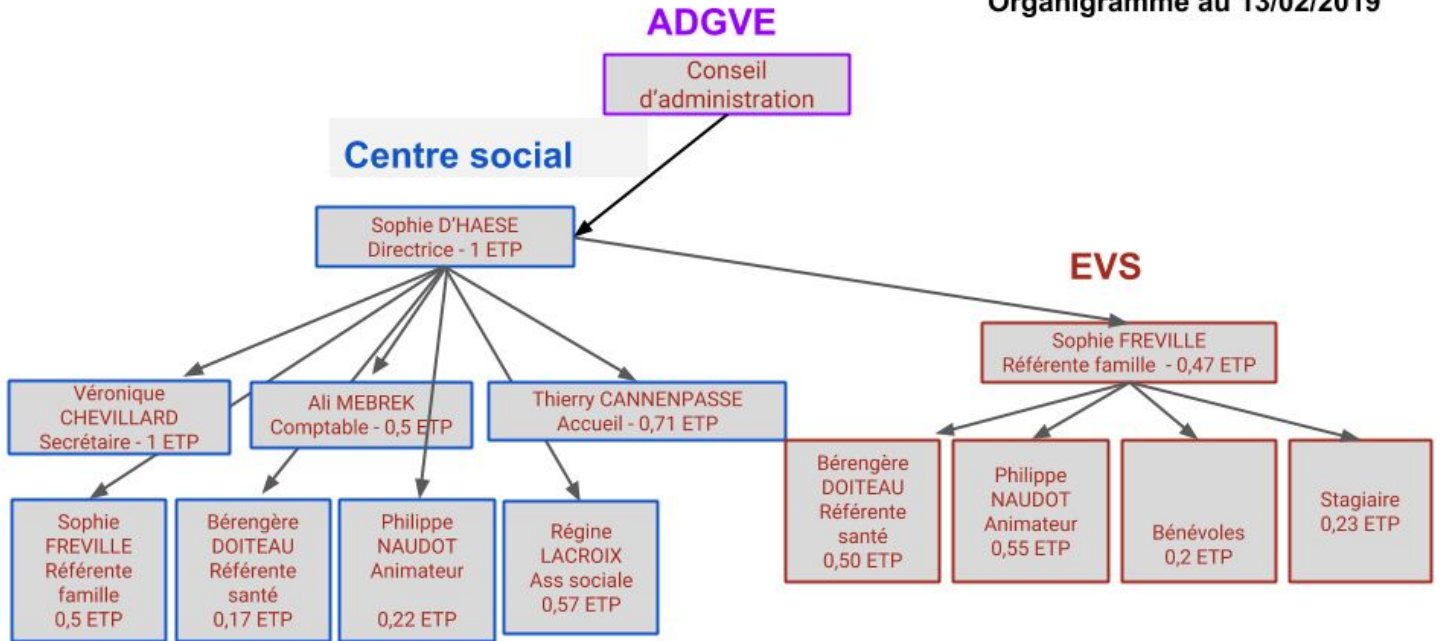


L'équipe est composée d'une directrice, d'un comptable, de deux chargés d'accueil, de deux travailleurs sociaux et d'une stagiaire.

L'équipe en 2018



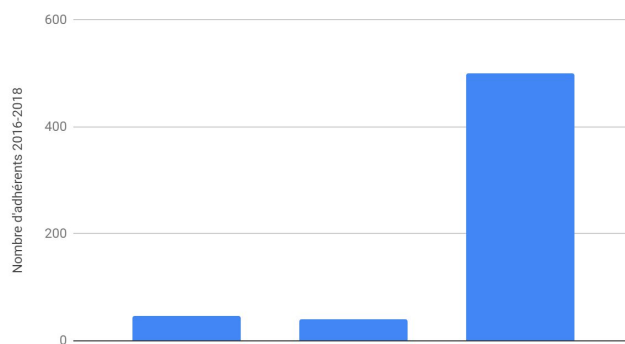
Perspectives 2019 : Dans le cadre de la mise en place de la structure mobile, deux nouvelles embauches ont eu lieu en janvier 2019 : Bérengère Primard comme référente santé et Philippe Naudot comme animateur multimédia. Il est envisagé également grâce au probable soutien de la Fondation Abbé Pierre de l'embauche d'une nouveau chargé de mission habitat.



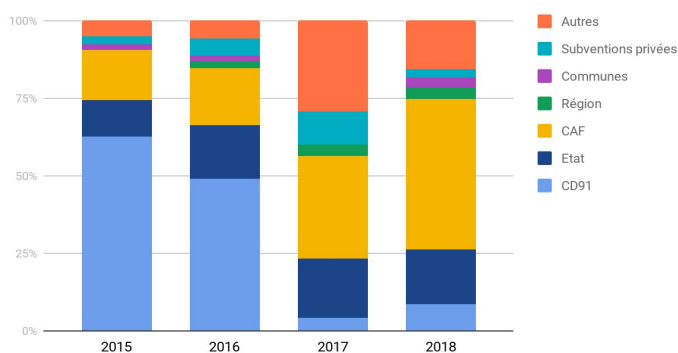
Suite aux difficultés financières en 2017, nous avons obtenu un soutien conséquent des familles et une augmentation très nette de notre nombre d'adhérents.

L'ADGVE connaît une baisse importante de ses subventions en 2017 (38%). La diminution des subventions du CD91 a heureusement été compensée par le soutien de la CAF qui augmente en 2018.

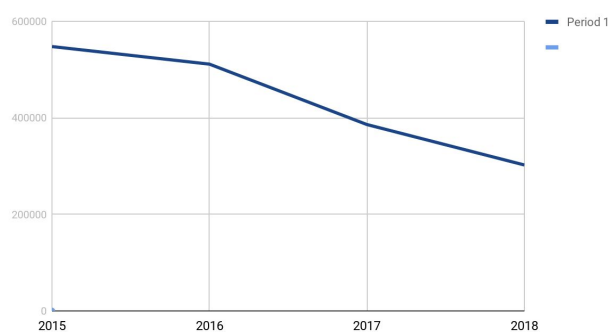
Nombre d'adhérents 2016-2018



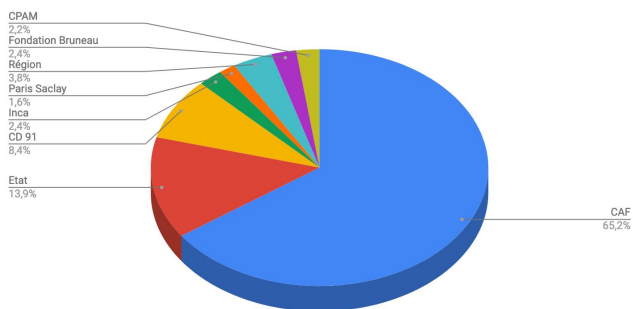
Répartition des subventions de l'ADGVE



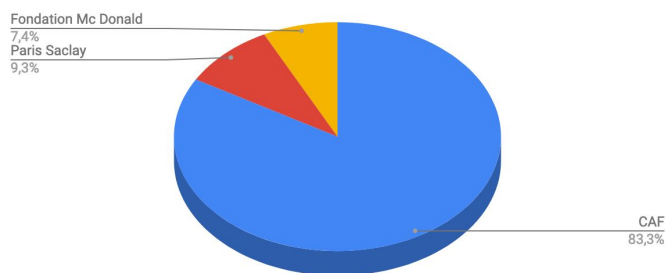
Evolution des subventions



Répartition des subventions reçues en terme de fonctionnement en 2018



Répartition des subventions d'investissement 2018 sur l'EVS itinérant "le P'tit Voyageur"



Rapport moral du Président

Assemblée Générale

12 avril 2018

L'année 2017 aura été l'une des plus compliquées pour l'association depuis longtemps. A plusieurs reprises nous nous sommes sincèrement interrogés pour savoir s'il était raisonnable de poursuivre nos activités aux regards des moyens financiers et humains dont nous disposons. Nous avons fait le pari de tenter de poursuivre nos actions ce qui nous a conduits à faire à nouveau des choix radicaux. Ainsi, l'accompagnement des porteurs d'activités indépendantes a été arrêté. Le nouveau cadre dans lequel la poursuite de cette activité nous a été proposé en partenariat avec l'association Essonne Active sous la tutelle du Conseil Départemental n'a pas fonctionné comme prévu. Pour de multiples raisons le démarrage du projet a été beaucoup plus lent qu'initialement prévu. Ce retard hypothéquait l'atteinte des objectifs quantitatifs assignés. Il nous a dès lors paru plus prudent de ne pas continuer à engager des moyens dont le financement pourrait être remis en cause. En outre, le caractère contraignant du cadre proposé nous mettait en difficulté vis-à-vis de nos propres valeurs et objectifs associatifs. Le coût humain a été très élevé pour les personnes que nous ne pouvons plus accompagner dans leurs activités, pour les salariés de l'association qui en ont souffert puisque nous avons été contraints de licencier, pour l'équipe restante qui constate un besoin désormais non-couvert. Le seul point positif de cette expérimentation aura été de nouer des liens nouveaux avec Essonne Active.

En l'absence de financements suffisants nous avons également perdu le poste d'animation et de formation aux outils numériques au sein de notre Espace Public Numérique (EPN). Il s'agit également d'une grande perte à l'heure de la digitalisation accélérée de notre société aussi bien du côté du travail que du côté de toutes les démarches administratives. Ce mouvement est probablement inéluctable et s'accompagne d'un certain nombre de progrès appréciables. Cependant, un développement mal accompagné est également une cause supplémentaire d'inégalités entre les citoyens, ceux qui y ont accès et les autres, ceux qui maîtrisent les outils et ceux pour qui cela crée de nouvelles difficultés.

Ces deux exemples d'actions (pas uniques malheureusement) que nous avons dû cesser sont révélateurs de la méconnaissance collective des réalités quotidiennes que les personnes que nous accompagnons doivent affronter.

Concernant plus particulièrement le monde du voyage, les besoins et les difficultés ont été identifiées depuis de nombreuses années : l'accès à un lieu d'habitat digne, la reconnaissance d'un mode de vie en habitat mobile, l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, la possibilité de voyager une partie de l'année, l'accès à des droits fondamentaux comme l'instruction, l'eau, l'énergie, qui leur sont régulièrement déniés. Or face à ce constat les réponses sont inexistantes, inappropriées ou pointent directement d'autres objectifs visant à empêcher l'habitation de cette population sur des pans entiers de territoire. Malheureusement, le manque d'ambition des politiques publiques ne peut

qu'être constaté par l'association car leur définition se joue souvent à des niveaux de décision auxquels nous n'avons pas ou peu accès.

Toutefois, les difficultés que nous avons rencontrées nous ont également révélé à quel point notre travail comptait au travers du soutien dont certains partenaires nous ont fait montre. Ainsi, les aides financières, morales, techniques qui nous ont été apportées par la CAF de l'Essonne, la Fondation Abbé Pierre, notamment nous ont permis de passer des caps extrêmement délicats en termes de trésorerie. L'Etat, au niveau de l'Essonne, plus timidement, s'est également compromis à maintenir son niveau d'engagement ce qui dans la conjoncture actuelle mérite d'être souligné. Mais, surtout, de liens qui avec celui-ci s'étaient distendus à certains niveaux sont en train de se renouer.

L'an dernier nous nous étions données comme objectif, entre autre, de renforcer nos partenariats. C'est ce que nous sommes en train de tenter avec l'élaboration d'un nouveau projet de centre social itinérant dont le but est d'aller vers les personnes qui ne viennent pas spontanément vers nous ou vers d'autres mais qui ont néanmoins des besoins insatisfaits. Ce projet en lien étroit avec la CAF de l'Essonne s'adresse à l'ensemble des populations éloignées de l'accès aux droits soit par méconnaissance, soit par l'absence de structures géographiquement proches (comme dans les zones les plus rurales). Imaginé dans un premier temps pour répondre aux problématiques du monde du voyage il nous est apparu très vite qu'il fallait l'ouvrir à d'autres pour mutualiser les moyens et parce que les logiques d'exclusions sous-jacentes étaient les mêmes contre lesquelles il fallait lutter. L'élaboration de ce projet nous anime déjà depuis quelques mois et sa mise en œuvre effective d'ici la fin de l'année puis sa montée en puissance progressive constituent actuellement la dynamique qui anime le renouveau de l'association. En outre, ce projet est également très directement orienté vers la lutte contre les discriminations, la reconnaissance mutuelle de la légitimité de modes de vies différents mais qui doivent affronter des difficultés similaires.

Reste également un grand défi cette année pour l'association dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne. Il s'agit de faire reconnaître, comme la loi le prévoit, des besoins en habitat des familles habitant le département depuis de nombreuses années et dont la demande est le Terrain Familial à vocation d'habitat durable et pas l'aire d'accueil temporaire qui constitue un équipement public (par nature non-privatif) qui ne répond pas au besoin majoritaire de vie en famille. Nous resterons très vigilants sur ce sujet qui est un sujet très sensible pour la grande majorité des adhérents de l'association.

Pour conclure j'aimerais à nouveau avoir un mot pour l'équipe des salariés qui résiste, s'adapte et rebondit. Certes il y a eu beaucoup de changements, de départs volontaires ou contraints dans le cadre de licenciements mais l'ADGVE reste une structure innovante grâce à cette équipe créative. Ainsi, à l'instar du monde du voyage dont la mobilité est loin d'être uniquement géographique, l'association doit sa pérennité à sa capacité à se renouveler malgré les obstacles ce qui lui a permis de traverser près d'un demi-siècle !

Jésus CASTILLO
Président

Révision du schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

L'année 2018 a vu la révision du schéma départemental.

La loi Égalité et Citoyenneté fait désormais obligation au schéma, outre les aires d'accueil, d'inscrire les terrains familiaux. Ce dispositif est plus pertinent pour permettre l'habitat caravane des populations fortement ancrées sur un territoire que les aires d'accueil prévues pour de courtes périodes. Bien que prévu dans les différentes circulaires se rattachant à la loi de 2000, celui-ci ne leur accordait pas un caractère obligatoire jusqu'à présent.

Sur notre département, aucun terrain familial locatif n'était aménagé malgré les besoins recensés par l'ADGVE. C'est une réalité de notre territoire avec des effectifs que nous avons évalués à plus de 2700 ménages habitant plus de 3100 caravanes. Les pouvoirs publics, Préfecture et Conseil départemental, l'avaient missionné pour une évaluation des besoins, une caractérisation des ménages prioritaires.

Ce travail n'a malheureusement débouché sur aucune solution, des ménages pourtant reconnus prioritaires par les financeurs ont même fait l'objet d'une expulsion du terrain sur lequel ils habitaient depuis plus de 20 ans. L'association a donc décidé de ne plus participer à cet observatoire qu'elle a pourtant alimenté de 2011 à 2016. Nous avons également regretté que cet observatoire n'ait pas fait l'objet d'une publicité en direction des maires de l'Essonne.

La révision du schéma a nécessité plusieurs réunions. Nous avons ressenti d'une part, la volonté des élus de pouvoir contenir les arrivées de groupes de caravanes et d'autre part, une perceptible animosité de certains élus à l'encontre des Voyageurs mais aussi une réelle méconnaissance des droits de cette population, par exemple l'inconditionnalité de l'accueil des enfants à l'école. On a également entendu certains élus craindre un effet « passe-droit » pour une autorisation d'installation de résidences mobiles dans des secteurs non constructibles alors que cette installation est prévue par le code de l'urbanisme (art 151-13) et les jugements en Cour de cassation ou de la CEDH qui le confirment. Ce même article semble également mal connu des services de la Préfecture. À l'inverse, nous avons plaidé pour une similitude avec l'article 55 de la loi SRU qui oblige les communes à accueillir les logements sociaux, ceci permettrait de passer d'une éventuelle prise en compte de cette population à une obligation de le faire.

Au final, le schéma arrêté prévoit l'aménagement par les EPCI désormais en charge de la compétence habitat des Gens du voyage de terrains familiaux pour les besoins identifiés de ménage en errance sur le département alors qu'ils y sont durablement ancrés, des ménages stationnant de façon pérenne sur les aires d'accueil, permettant ainsi à celles-ci de remplir leur fonction d'accueil des ménages en mobilité. Un échéancier a bien été prévu pour la réalisation de ces terrains familiaux locatifs qui devra être suivi tant on sent les résistances encore à l'œuvre.

Toutefois, la question des ménages installés sur des parcelles non constructibles et ne disposant pas l'accès à l'ensemble des réseaux (eau, gaz, assainissement) à plus de 60% n'est pas réglée alors que la Préfecture a lancé une charte de lutte contre les occupations illicites de terrain visant une part importante de ces ménages.

En conséquence, nous saluons les avancées marquées par ce schéma avec :

- la reconnaissance de la pertinence des aires d'accueil limitées aux ménages en mobilité ;
- la reconnaissance de la solution des terrains familiaux locatifs pour les ménages ancrés sur le territoire ;
- un calendrier et des objectifs de réalisation de ces équipements ;
- des principes réaffirmés quant à l'accompagnement notamment social de ces ménages ;
- la nécessité d'une politique tarifaire adaptée

et nous regrettons la non-prise en compte des ménages installés sur des parcelles non constructibles alors que préfecture et élus locaux souhaitent les déloger.

L'association devra rester vigilante sur ces sujets et utiliser l'ensemble des dispositifs permettant l'insertion des Gens du voyage dans notre société tout en respectant leurs droits et leur culture.

Le centre social

Accès aux droits

Domiciliation

Accueil

Accompagnement social

Accès au numérique

Domiciliation

Constats :

- L'adresse est indispensable pour accéder aux droits sociaux
- Nécessité d'une réexpédition du courrier pour certains ménages du fait de leur mobilité
- Nécessité d'un accompagnement à la lecture et à la compréhension des courriers
- Nécessité de rappeler aux CCAS leurs obligations au regard de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Objectifs :

- Permettre l'accès aux droits sociaux, civils, civiques des personnes sans domicile, en habitat mobile ou précaire
- Faire reconnaître les liens sociaux des familles sur les secteurs où elles vivent en ayant une domiciliation locale
- Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et de ressources opérationnel
- Permettre aux familles ayant une grande mobilité de se voir réexpédier leur courrier en poste restante
- Accompagner les familles dans la lecture et la compréhension des courriers reçus

Partenaires de l'action : CCAS, Associations, Services de l'Etat



Pas d'adresse, pas de droits !

La domiciliation administrative des personnes sans domicile stable est un droit essentiel, dont la mise en œuvre conditionne l'exercice effectif de l'ensemble de leurs droits...

La loi ALUR de 2014 a consacré bon nombre d'avancées, mais faute de moyens et de volonté politique, trop de personnes se retrouvent encore sans adresse et donc dans l'incapacité d'accéder à certains droits.

En effet, les possibilités d'élire domicile en Ile-de-France sont largement insuffisantes.

De plus, une fois domiciliées, les personnes sont trop souvent discriminées dans l'accès à leurs droits (ouverture d'un compte bancaire, accès aux services sociaux, obtention d'une assurance etc.) ou même dans la réponse à leurs obligations (scolarisation des enfants par exemple)

Rappel de la réforme de la domiciliation :

En application de la loi du 3 janvier 1969 les Gens du voyage, avaient l'obligation de détenir un titre de circulation et devaient choisir une commune de rattachement leur permettant notamment de s'inscrire sur les listes électorales ou de bénéficier d'une carte d'identité. Les gens du voyage cumulaient ainsi deux types de dispositifs pour obtenir une adresse : le dispositif de domiciliation de droit commun et la commune de rattachement.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté abroge les spécificités relatives aux gens du Voyage. Cette loi entérine :

- l'abrogation du rattachement avec la commune pour les gens du voyage
- l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage

→ l'instauration d'un délai transitoire de deux ans (article 194 I) à l'issue de la promulgation de cette loi, durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domicile ou de domiciliation au sein d'un autre organisme, est de droit domiciliée auprès du CCAS ou du CIAS de cette commune.

Dans la pratique et malgré les décrets d'application (publiés en novembre 2017) qui précisent les modalités de cette nouvelle loi, nous constatons que beaucoup de familles du Voyage sont victimes de refus illégaux de la part des CCAS, liés à des critères abusifs, des inégalités territoriales, l'exclusion sur des bases discriminatoires... qui

entraînent inévitablement des conséquences lourdes pour les

personnes (non accès aux droits, à la santé, à la justice etc...).

Actions et partenaires

L'association a participé en octobre 2018 aux côtés de la ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, la Fondation Abbé Pierre, la FNARS, Roms Europe, Dom'asile et le secours catholique à l'organisation de la journée francilienne de la domiciliation : "une adresse pour exister" (Cfr annexes)

Dans la foulée de cette journée, des rencontres d'échanges et de concertation ont vu le jour entre les associations domiciliataires du département (Secours catholique, secours islamique, croix rouge, etc...), l'occasion d'échanger sur nos différentes manières de mettre en oeuvre la domiciliation et sur les difficultés que nous rencontrons les uns et les autres en terme d'organisation et de financement de notre mission.

Ce petit collectif initié en 2018 va poursuivre son travail en 2019, notamment à travers une première "enquête" qui devra permettre de recenser les refus, les motivations des refus, les recours, etc...

Journée francilienne de la domiciliation

UNE ADRESSE POUR EXISTER

Faire de la domiciliation un service public efficient

Mercredi 10 octobre | **FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, Paris 14e**

13:30
A.C.C.U.E.I.L. C.A.F.É

14:00
Introduction

- ▲ Mot de bienvenue
Manon FILLONNEAU, déléguée générale, CNDH Romeurope
- ▲ Mot d'accueil
Mairie de Paris
- ▲ État des lieux de la domiciliation en Ile-de-France : quels constats des associations et quels impacts sur les personnes ?
Djamel CHERIDI, administrateur, Fédération des acteurs de la solidarité IdF
- ▲ Quelle action gouvernementale et parlementaire en matière de domiciliation ?
Danièle OBONO, députée de Paris

14:45
1ère table ronde

L'accès à la domiciliation, un droit fondamental

- La domiciliation comme outil de reconnaissance sociale de la personne dans la cité
- Accompagner malgré l'absence de domiciliation, à quelles difficultés les associations font-elles face ?
- Quelles solutions déployer face aux refus d'accès à ce droit ?
- Comment les communes se mobilisent-elles pour offrir une domiciliation aux personnes en demande ?
- Comment l'État peut-il limiter les inégalités territoriales dans ce domaine ?

- Sébastien FRUTIEUX, président de Dignité
- Nora FALLET et Salia HAMZEHLOUYAN, Médecins du Monde
- Béatrice PILLOT, responsable du pôle social, CCAS de Saint-Denis
- Asifia AHAMEDALLY, Chef de service hébergement et accès au logement à la DriH, Unité départementale 92

Temps d'échange

16:00
2e table ronde

Comment permettre à tou.te.s, grâce à la domiciliation, de faire valoir leurs autres droits ?

- Quelles difficultés rencontrent les personnes ayant une domiciliation administrative pour faire valoir leurs droits (santé, etc.) ?
- Quelles actions et recours en Justice engager contre le refus d'accéder à ces droits ?
- Quelles démarches des organismes publics et privés (administrations, banques...) pour favoriser l'accès aux droits des personnes domiciliées ?

- Une personne concernée (sous réserve)
- Alice BOUGENOT, directrice adjointe du CEDRE, Secours Catholique Caritas France (Paris)
- Anne DU QUELLENNEC, cheffe de pôle «Droits fondamentaux des étrangers» du Défenseur des Droits

Temps d'échange

17:15
Perspectives régionales

- ▲ Quels engagements de l'État en Ile-de-France, quelles réponses apportées aux difficultés des personnes et des associations ?
Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe, DRIH.

17:30
Conclusion

Présentation du positionnement et des propositions inter-associatives

- ▲ David HEDRICH, coordinateur, Dom'Asile

La domiciliation à l'ADGVE en 2018

L'association en 2018 a reçu 22300 courriers (25524 en 2017). Une baisse de courriers qui s'explique par l'augmentation des démarches dématérialisées. Cela diminuera davantage encore d'ici à 2022 (objectif zéro papier dans l'administration).

L'association est fortement sollicitée par des demandes de domiciliation et pas exclusivement par des Gens du Voyage. Les demandes sont d'abord analysées en commission en interne, ensuite selon les cas réorientées vers les CCAS ou acceptées.

Malheureusement, bien souvent des demandes ont été introduites par les familles auprès des CCAS et sont refusées alors que les familles peuvent attester d'un lien avec ces communes par :

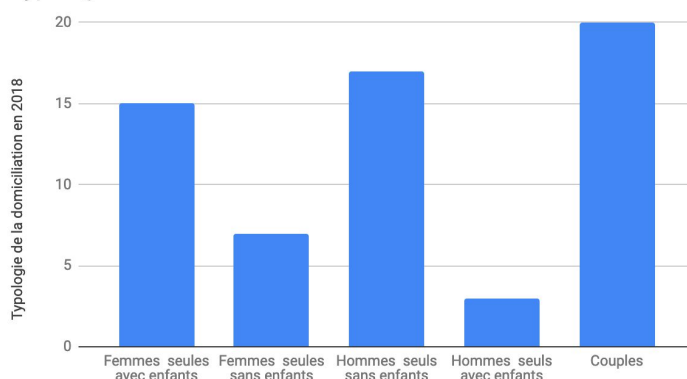
- le fait de résider sur le territoire de la commune à la date de demande de domiciliation
- ou d'exercer une activité professionnelle sur la commune,
- ou de bénéficier d'une action d'insertion, un suivi social, médico-social ou professionnel
- ou d'avoir des liens familiaux avec une personne vivant dans la commune,
- ou d'exercer l'autorité parentale sur un enfant mineur qui y est scolarisé.

Tous ces critères stipulés dans le décret n° 2016-632 du 19 mai 2016 ne

ADGVE : Rapport d'activités 2018

sont pas toujours pris en compte par tous les CCAS et beaucoup ne remplissent pas leurs obligations.

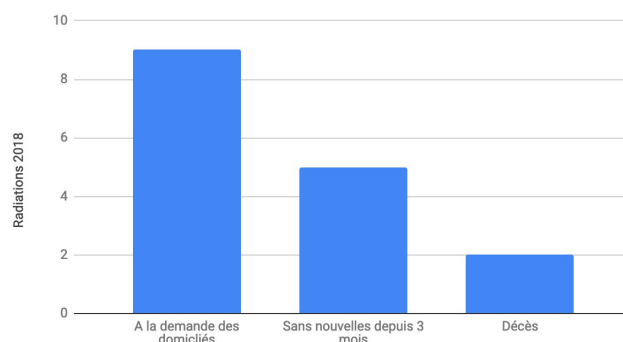
Typologie de la domiciliation en 2018



En 2018, l'association domicilie 575 ménages (moyenne de 2 à 3 personnes/ménage), en majorité des couples avec enfants.

En 2018, le nombre de demandes de domiciliation a été multiplié par 3, soit 100 demandes dont 72 accordées (34 demandes en 2017 dont 22 accordées).

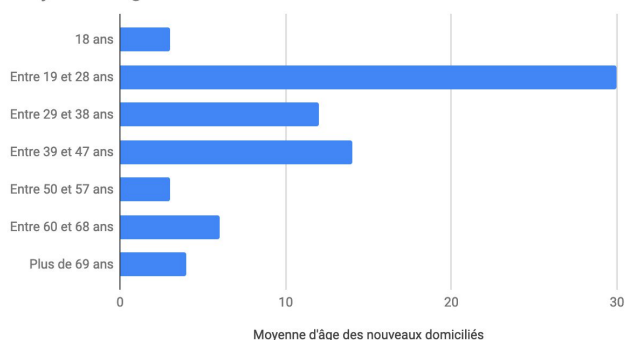
Radiations 2018



Parmi les nouvelles personnes domiciliées, nous avons également accueilli des afghans, ivoiriens et algériens refusés par les CCAS et par

d'autres associations domiciliaires dont les services sont totalement saturés.

Moyenne d'âge des nouveaux domiciliés



Les nouvelles personnes qui font des demandes sont majoritairement des jeunes en couple ou seul avec 1 enfant.

Concernant les personnes domiciliées depuis plusieurs années, l'ancienneté peut aller jusqu'à 30 ans. (163 ménages sont domiciliés à l'association depuis 17 à 30 ans).

Au delà du service courrier, de l'aide à la lecture, aux démarches dématérialisées ou au remplissage de certains formulaires, l'association, dans le cadre de la domiciliation, offre également la possibilité de réexpédier le courrier à la demande,

une vraie nécessité pour certaines familles qui sont mobiles tout au long de l'année.

Ce service n'est pas rendu par les autres associations et CCAS et c'est aussi une raison pour laquelle les familles du voyage cherchent à obtenir leur domiciliation chez nous plutôt qu'ailleurs. En 2018 par exemple, nous avons procédé à 774 réexpéditions.

Les appels téléphoniques pour demander si tel ou tel courrier est arrivé sont fréquent également, de l'ordre de 40 à 50 appels par jour



Perspectives 2019

En 2019, nous poursuivrons le travail entamé avec les autres structures domiciliaires du département avec pour objectif de recenser, d'analyser et de joindre nos forces pour garantir l'accès aux droits à tous sans discrimination.

Dans la perspective du point relais-CAF et notre volonté de nous ouvrir à un public plus large, nous continuerons de répondre favorablement, dans la mesure de nos moyens aux demandes de domiciliation qui émaneront du tout public, et non plus exclusivement aux Gens du Voyage.

Accueil et information

Constat

- Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie
- Illettrisme et difficultés de compréhension du système
- Besoin d'engager un dialogue et recherche de soutien dans différents domaines
- Recherche d'informations et d'orientations administratives
- Difficulté à accomplir les démarches en ligne

Objectifs

- Développer le centre social en tant que lieu d'accueil
- Faciliter l'accès aux droits
- Orienter vers le bon interlocuteur
- Lutter contre les préjugés et les discriminations
- Favoriser la rencontre, et l'échange
- Répondre aux besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun.
- Aider à la lecture et à la compréhension des courriers
- Informer sur les événements et animations programmées au centre social
- Sensibiliser à des thématiques diverses (santé, droits civiques, actualités)
- Favoriser la participation des usagers
- Accompagner sur les démarches dématérialisées

Partenaires de l'action : La CAF, la fédération des centres sociaux, fondation Bruneau



L'accueil est le reflet de l'atmosphère d'un lieu et nous nous évertuons à laisser déborder la joie et la bonne humeur qui règne au sein de la nouvelle équipe.

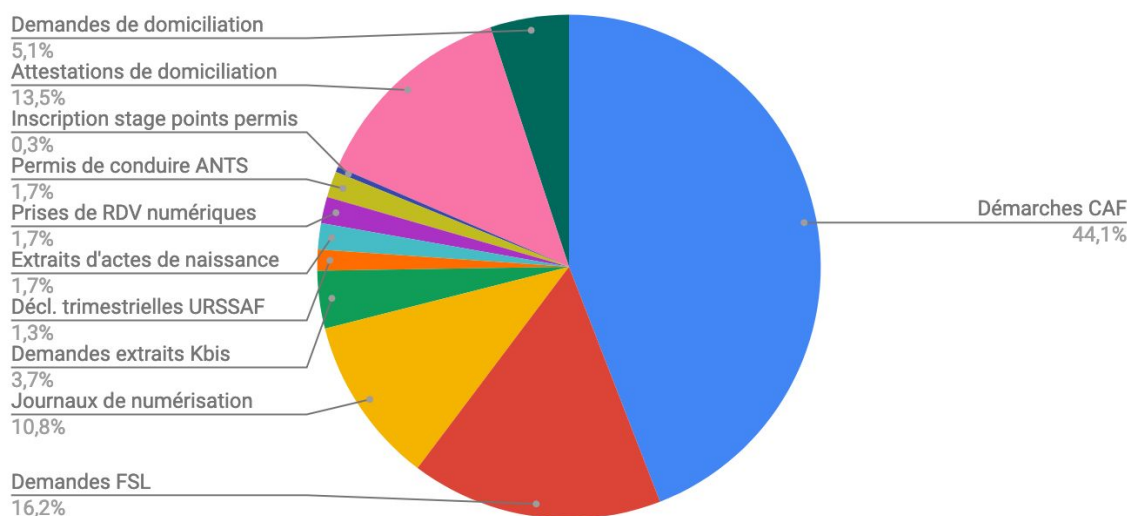
Notre expérience et notre savoir faire spécifique sont utiles à la réalisation de nombreuses démarches variées et enrichissantes. Les adhérents et non-adhérents, qui bénéficient de nos services et de notre accompagnement sont généralement satisfaits et reconnaissants vis-à-vis de nous.

Il est important de noter que si l'outil informatique est indispensable, il nous faut rester vigilants afin d'éviter les pièges sournois d'annonceurs malveillants qui profitent impunément de l'éventuelle distraction de l'opérateur pour essayer de soutirer des émoluments indus sur des opérations gratuites. Attention également aux numéros surtaxés.

Nous devons aussi renforcer la prise d'informations lors des réexpéditions effectuées (nature de l'envoi, poids...).

Depuis le 01er janvier 2019 nous faisons émarger les adhérents qui viennent retirer leur courrier, cela nous permettra d'avoir une meilleure vision globale du fonctionnement effectif du volet courrier et colis de notre activité.

Démarches accueils



Accompagnement social

Constats

- Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
- Vécu d'exclusion
- Illettrisme et difficulté de compréhension des démarches
- Besoin d'être rassuré, accompagné, guidé
- Blocages administratifs fréquents par manque de suivi, perte de documents, non respect des échéances
- "Phobie" administrative

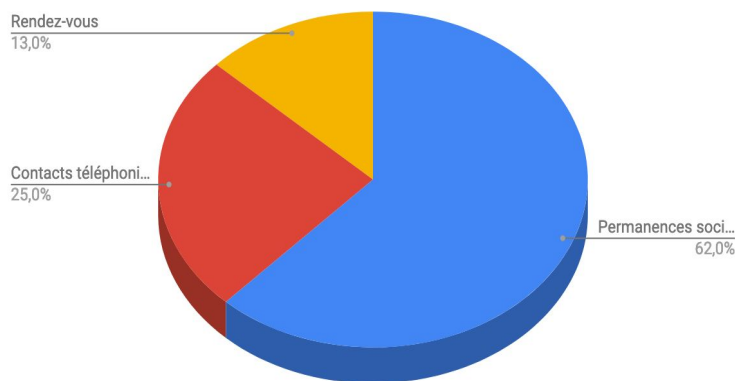
Objectifs

- Faciliter l'accès aux droits aux familles
- Soutenir les services de droit commun et réorienter
- Former et informer les services et le public
- Lutter contre les inégalités sociales
- Rendre les personnes autonomes dans leurs démarches
- Faire prendre conscience de la nécessité de prendre en main sa situation
- Informer sur les dispositifs

Partenaires de l'action : CD91, CAF, Etat, CPAM, RSI, MSA, URSSAF, CNAV, Caisse des Dépôts et Consignations, Centres des Finances Publiques, CCI, MDPH, FSL, CCAS, MJD



En 2018, le service social de l'ADGVE a reçu et traité 991 demandes.



Les rendez-vous sont donnés dans le cadre de l'accompagnement à la constitution de dossiers souvent plus complexes tels que la demande de retraite personnelle et/ou ASPA, les demandes en lien avec une situation de handicap (dossier MDPH), une tutelle, une demande de logement social ou un dossier DALO.

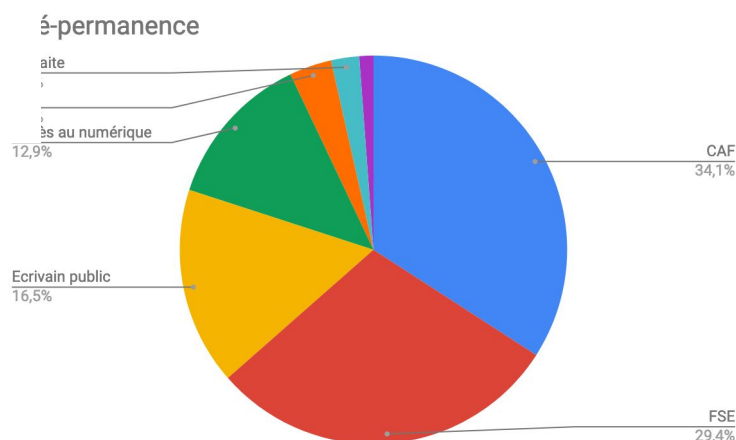
Ces accompagnements se font en lien avec les services de l'Etat ou des collectivités publiques concernées. D'autres intervenants de la sphère privée sont régulièrement sollicités tels que des Associations, Mutuelles ou encore notre Fédération Nationale, la FNASAT.

En parallèle, 175 demandes ont été traitées en "pré-permanence". Il s'agit principalement de demandes liées à la gestion du compte CAF (déclaration trimestrielle de ressources, édition d'attestation, déclaration de changement de situation), de demandes d'aide à la consommation d'énergie auprès du FSL.

La pré-permanence a également accompagné dans l'accès au numérique,

notamment pour les demandes d'acte d'état civil en ligne et la prise de rendez-vous pour l'établissement de carte nationale d'identité et/ou de passeport, mais aussi le règlement en ligne d'amendes au code de la route ou des demandes d'immatriculation de véhicule.

Enfin, une partie des demandes de rédaction de courrier, dont des demandes d'échéancier de paiement, a été traitée en pré-permanence.



Au cours de l'année 2018, la permanence sociale a été sollicitée pour les 3/4 de son activité sur des demandes en lien avec l'Assurance Maladie, les Caisses d'Allocations Familiales, les Caisses de Retraite et une activité professionnelle d'auto-entrepreneur. Le reste de l'activité de la permanence sociale concerne les déclarations d'impôts, demandes d'exonération à la Taxe Foncière des Entreprises, contestations de Procès-Verbaux, demandes de reconnaissance d'une situation de handicap, demandes d'aide à la rédaction de courriers et demandes d'accompagnement en lien avec des difficultés financières.

Les demandes liées à la Caisse d'Allocations Familiales concernent principalement des mises à jour de dossier et des déclarations trimestrielles et/ou annuelles de ressources d'usagers auto-entrepreneurs et bénéficiaires de la Prime d'Activité. Quelques usagers s'interrogent sur leurs droits aux allocations et en particulier aux allocations logements. Plusieurs usagers nous ont sollicités pour réunir des documents demandés dans le cadre d'un contrôle de leurs ressources mais aussi lors de suspension de leurs allocations.

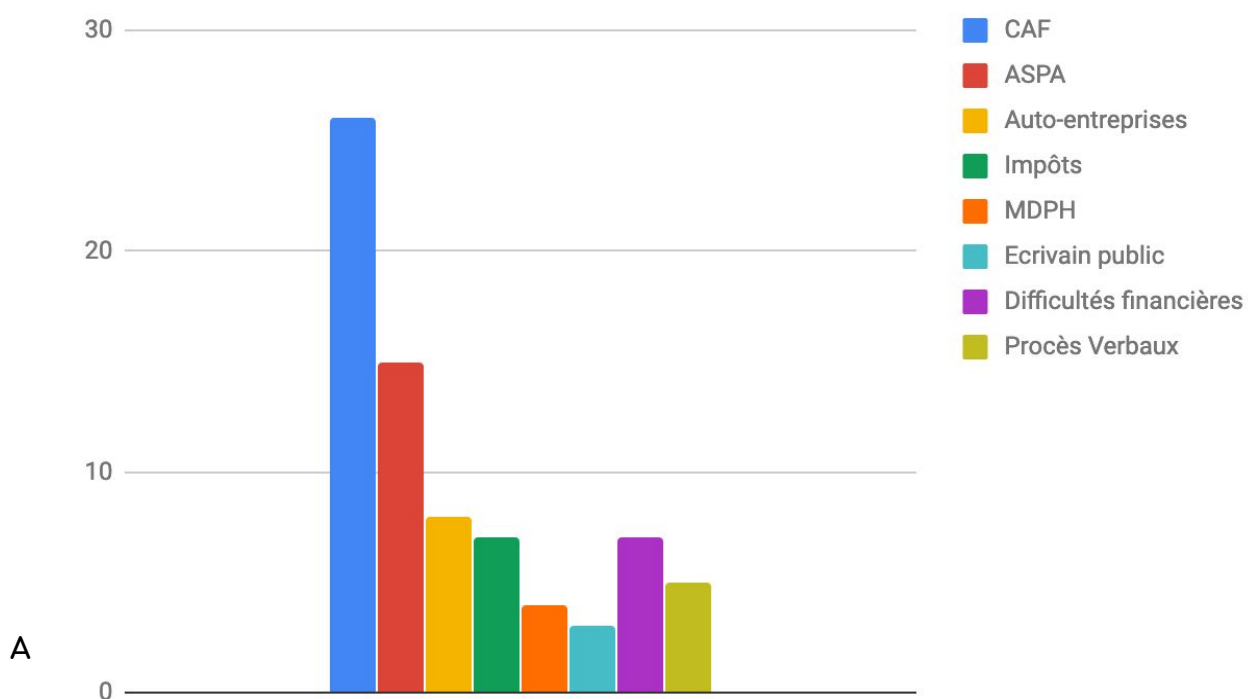
En revanche, les demandes d'aides sociales (prêt caravane ou acquisition de meubles et/ou électroménager) ne sont pas traitées par notre service : nous réorientons les usagers vers le service social de la CAF dont ils dépendent. De même, sauf rares exceptions, nous n'accompagnons pas les personnes désireuses de bénéficier d'un RSA : nous réorientons vers les services départementaux ou les CCAS.

Certaines suspensions de versement du RSA sont liées à l'obligation, à 63 ans, de déposer un dossier de demande de retraite personnelle principale et

complémentaire auprès de l'Assurance Vieillesse dont relève l'usager. Un accompagnement dans la constitution puis le suivi du dossier est alors proposé, de même qu'un accompagnement dans la constitution et le suivi des demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées après 65 ans.

Les demandes liées à l'activité professionnelle d'auto-entrepreneur sont généralement attachées aux déclarations trimestrielles de chiffre d'affaire, à la création, modification ou cessation d'activité professionnelle et à la radiation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, voire quelques contestations d'appel à cotisations ou demandes d'échéancier de paiement.

Dans le cadre des entretiens individuels menés, l'accompagnement social se décline sous diverses formes : une aide à la constitution de dossier, mais aussi des conseils, des aides à la rédaction de courriers, des orientations ou réorientations auprès des partenaires locaux.



Perspectives 2019 :

- Mise en place d'un atelier "Faire avec" qui a pour objet comme son nom l'indique, de "faire" avec les personnes, d'accompagner la demande dans un contexte d'apprentissage pour tendre à terme vers l'autonomie : s'entraîner à remplir un formulaire, décoder une facture, valider une démarche en ligne, devenir l'auteur de sa situation et prendre conscience de la nécessité de la prendre en main.
- de développer en lien avec l'animation, des ateliers tri des documents personnels : travail sur les logos et leur signification, classement, délai de conservation des documents...
- Faire acquérir l'usage du numérique avec dans un premier temps l'accès au dossier personnel et le suivi des informations, puis dans un second temps, l'enregistrement de nouvelles informations (modification de situation, déclaration de ressources...)

Perm' Sociale

adgve
Association reconnue d'intérêt général
www.adgve.com

Faire avec...

adgve
Association reconnue d'intérêt général
www.adgve.com

Dossier retraite, demande d'AAH, contrôles CAF, demandes d'aides financières, déclarations d'impôts, ...

Venez apprendre à remplir vos documents, à faire vos démarches informatiques, à consulter votre mail, ...

à l'ADGVE avec Ré
Tous les mardis de 13h30
Tous les jeudis de 9h à ...

à l'ADGVE avec Ramata, Philippe et Sophie
Tous les lundis de 13h30 à 17h30

Accès au numérique

Constat :

L'accès au numérique est devenu incontournable dans de nombreux domaines de la vie courante et l'on parle de précarité numérique pour les personnes qui ne disposent pas du matériel nécessaire, sont en situation d'illettrisme, n'ont pas les compétences pour accéder à ces contenus (illettrisme)

Objectifs :

- Offrir les moyens techniques pour accéder au numérique et aux services associés de manière autonome ou accompagnés
- Accompagner les personnes dans l'usage de leur propre matériel
- Offrir un espace disponible pour démarche, demande d'informations, formation et conseil
- Sensibiliser le public à l'augmentation des démarches dématérialisées et à la nécessité de s'y former
- Favoriser l'autonomie des personnes

Partenaires de l'action : CAF, Fondation Mc Donald



Que ce soit pour des procédures administratives, des demandes d'information, des commandes et des achats, les institutions et les organismes de toute nature, ouvrent des pages contact, proposent des formulaires en ligne, développent les espaces numériques personnels avec identifiant et mots de passe.

Présentés comme facilitant, économiques, rapides, les services en ligne se généralisent et s'imposent à tous. Les discours sur la dématérialisation, « conséquence (heureuse ou malheureuse) du développement des technologies de l'information et de la communication », se présentent couramment comme une évidence.

Dans la dématérialisation, s'introduit une illusion de facilité, de simplicité. Cela pourrait donner à penser que, libérée de toute contrainte d'espace et de temps, tout devient possible. La dématérialisation est présentée comme une simplification, alors qu'une analyse des situations peut révéler plutôt une complexification. Pour les personnes en situation de précarité et/ou d'illettrisme, c'est vécu comme un obstacle supplémentaire quant à l'accès au droit commun.

Le risque d'exclusion numérique recouvre des réalités variées :

- Les personnes proches de l'autonomie, qui possèdent un équipement et des compétences numériques de base mais qui ne les mobilisent pas de manière optimale par peur de « mal faire », par méconnaissance, par manque

de motivation ou par préférence pour les interactions en face à face.

- Les personnes débutantes ou d'un niveau intermédiaire, qui disposent de compétences numériques faibles et ne se connectent que rarement à Internet. Un effort de formation aux outils numériques et une simplification accrue des démarches devraient améliorer sensiblement leur utilisation des services en ligne.
- Les personnes très éloignées du numérique considérées comme « exclues », qui n'ont aucune autonomie dans l'utilisation des outils numériques, parfois du fait de l'illettrisme, ont besoin que l'on réalise leurs démarches avec elles.

Notre public se situe principalement dans la 3ème catégorie et beaucoup d'entre eux ne peuvent y avoir accès sans accompagnement.

La culture numérique est complexe et ne se transmet pas en quelques séances : il y a la navigation sur les sites Web, les logiques de la recherche sur Internet, la gestion des ressources textuelles sonores et visuelles, et tout le champ de la communication, des réseaux et de la création numérique. Il n'y a pas que l'outil (smartphone, tablette, ordinateur ... etc) à installer et allumer, il y a les logiciels et applications à utiliser, les stratégies de recherche d'information et les codes de la communication à acquérir.

Au regard de cette évolution grandissante, notre action d'accompagnement et de lutte contre la fracture numérique évolue vers une nécessité, au delà de l'accompagnement, de former les publics les plus en difficulté.

Depuis plusieurs années, avec l'EPN du centre social, l'association est

présente auprès des usagers sur cette question d'accompagnement, notamment à partir de leur propre matériel, mais le passage à des temps de formation est devenu indispensable car les démarches dématérialisées ont envahi le quotidien des familles.

Perspectives 2019

Mise en place d'un point relais CAF au sein de notre centre social et également de notre EVS mobile, "le p'tit Voyageur". Ce dispositif s'inscrit dans notre volonté de nous ouvrir à un public plus diversifié, et en particulier vers les personnes âgées résidant dans les villages éloignés du Sud Essonne.

Au sein de la future antenne mobile mais également au sein du centre social seront organisés des ateliers numériques :

- Utiliser les plate-formes de formation type moodle (wetechcare, les bons clics...) pour permettre aux usagers l'apprentissage de l'utilisation de plateformes internet (Pôle emploi, Caf, Banque ...) en simulation afin de les rassurer.
- Répondre spontanément aux demandes et besoins des usagers sur les temps de permanences du centre social et lors des déplacements de l'EVS.
- Ateliers d'apprentissage « FAIRE AVEC », exercices autour de l'utilisation des outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur, gps) : utiliser une boîte mail, faire une recherche sur Internet, faire des achats en ligne, faire des démarches administratives en ligne, utiliser le site de la CAF, CPAM CNAV, ...
- Ateliers thématiques informatiques : atelier smartphone (utiliser le GPS, l'application SIRI, télécharger les appli CAF pour pouvoir faire ses démarches en ligne, écrire et envoyer un texto, prendre une photo etc...)

Accès à la santé



Accès à la santé

Constats :

- Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
- Vécu d'exclusion
- Situations d'illettrisme qui entraînent des difficultés d'accès aux soins
- Replis sur soi d'une population
- Problèmes sanitaires liés à l'habitat
- Espérance de vie réduite par rapport à la moyenne nationale

Objectifs :

- Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- Faciliter l'accès aux droits
- Se former et s'informer
- Sensibiliser et mettre en place des actions de prévention

Partenaires de l'action : Etat, CPAM, INCa, CAF, hôpitaux, médecins

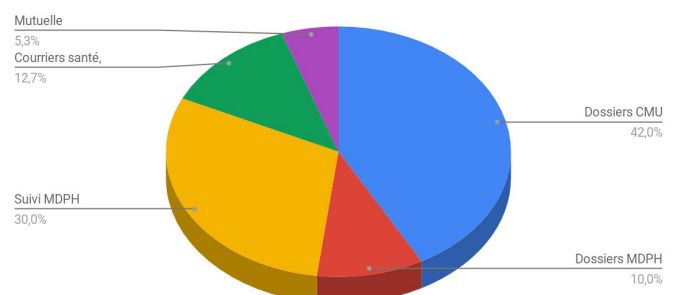
ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AUX DROITS

En ce qui concerne les démarches administratives relatives à la santé, nous accompagnons les personnes pour :

- les demande de CMU-C et d'aide à la complémentaire santé
- les demandes d'ouverture de droit à l'assurance maladie
- les renouvellements de carte vitale
- les réclamations pour dysfonctionnement du tiers payant ou de la carte vitale
- les demande de rattachement d'un enfant ou d'un conjoint à l'assurance maladie

- les demandes de conseil dans le choix de l'organisme de complémentaire santé ou de formule de contrat par rapport aux besoins du foyer
- les créations de comptes internet sur *Ameli.fr*, *la RAM*, *le RSI*, *la CNAV*
- les contacts téléphoniques avec *la CPAM*, *le RSI*, les mutuelles, les hôpitaux
- La compréhension des courriers concernant la santé et le traitement de demandes spécifiques

Accompagnement à l'accès aux droits relatifs à la santé en 2018



ACCOMPAGNEMENT LIE A LA SANTE ET PREVENTION

En 2017, nous avons créé "Le Café Santé", moment récurrent et informel le vendredi matin, d'échange, d'écoute, de sensibilisation et d'orientation autour de la prévention santé et de l'accès aux soins.

Au vue des besoins et des demandes sur ces sujets, des problématiques d'illettrisme et d'exclusion de notre public et des manques d'accès aux droits et informations en santé, nous avons poursuivi cette action en 2018, mettant en valeur la convivialité de ce rendez-vous, la libération de la parole de chacun au sein d'un groupe et la mise en confiance.

Ainsi, nous avons pu mener des actions de prévention et d'information en nous appuyant sur les outils fournis ou mis à disposition en ligne par la CPAM, l'Institut national du cancer, Santé publique France, Culture et santé (brochures, flyers, vidéo, outils interactifs, affiches), supports servant de véritables leviers dans les séances pour amorcer la discussion.



En 2018, 8 cafés santé ont eu lieu et ont accueilli 22 personnes.

D'autre part, nous avons démarré la mise en place d'ateliers collectifs Santé, autour des thèmes de l'alimentation, de l'élaboration d'une pharmacie familiale, de la prévention des maladies cancéreuses, l'épidémie de rougeole, la prévention des grossesses précoces, les bilans bucco-dentaires, la vaccination, le vieillissement.

Ainsi, en 2018, 10 séances ont été organisées, touchant une trentaine de personnes, public relativement mixte.

Perm' Santé

Association reconnue d'intérêt général
www.adgve.com

Aide au parcours de soin, de grossesse, à la prise de rdv...

Conseils en prévention Santé au quotidien CMU, ACS, Mutuelle...

à l'ADGVE avec Bérengère
Tous les jeudis de 9h à 12h30

Perspectives 2019 :

Avec le constat d'une forte demande en matière de santé, l'année 2019 s'ouvre sur la création d'un pôle qui lui est spécialement dédié. Ainsi, dès le mois de janvier, nous souhaitons d'une part continuer et approfondir notre action et d'autre part l'ouvrir à de nouveaux aspects qui nous semblent essentiels.

Nous projetons ainsi d'orienter notre démarche en santé vers :

- l'accompagnement dans l'accès aux droits, dans une volonté constante d'autonomisation du public ciblé, en orientant au maximum vers des démarches dématérialisées.
- la prévention, l'information et la sensibilisation aux risques sanitaires en permettant un accès plus adapté à des connaissances ainsi qu'à des "savoir-être", (outils visuels, ateliers interactifs, manipulation et expérimentation) et ce, à tous les âges de la vie. Nous prévoyons de porter une attention particulière à traiter des sujets comme : la vaccination, le dépistage et la prévention des maladies cancéreuses, les accidents domestiques, les gestes qui sauvent, la pharmacie familiale, les addictions...et serons d'autre part particulièrement attentifs à la demande spécifique des familles qui pourra réorienter nos ordres de priorités afin de répondre au mieux à leurs besoins .
- un diagnostic des situations d'exclusion en matière de soins et une aide à la réorientation vers les structures et les professionnels de proximité dans une démarche médiatrice.
- le conseil en santé : aide au parcours de soins, maternité, parentalité, sexualité, vieillissement, maladies chroniques ou invalidante, handicap, aide à la compréhension d'une ordonnance, d'un résultat d'examen ...
- Une approche plus globale de la santé incluant des notions de bien-être, de bien vivre, d'accès à une certaine estime de soi. Pour cela, nous envisageons de poursuivre et d'étendre la mise en place d'ateliers interactifs en utilisant des approches variées : expression plastiques, jeux, débats, groupe de parole, atelier mémoire, groupe de femmes, soutien aux aidants familiaux...

De plus, afin d'insérer le plus possible notre public dans la vie locale, nous aspirons à mettre l'accent sur la recherche de partenaires extérieurs afin d'imaginer ensemble des lieux de rencontre possibles : intégration et accompagnement sur des ateliers collectifs existants organisés par des structures avoisinantes. (ex : Recherche d'intégration ou co-réalisation d'un atelier collectif mémoire)

Enfin, dans l'intention de comprendre et de répondre au mieux aux besoins et aux manques exprimés par les familles en matière de santé, nous envisageons une enquête santé, à travers l'élaboration d'un questionnaire, qui serait revu régulièrement. Nous espérons qu'il pourra être un outil intéressant pour orienter nos actions et s'adapter en permanence au public ciblé.

Accès à la scolarité et à l'emploi



Accompagnement à la scolarité

Constats

- Les services scolaires des mairies refusent souvent l'inscription à l'école pour des questions liées à l'habitat
- Les familles du voyage vivant une mobilité fréquente choisie ou forcée ont des difficultés pour assurer une scolarité assidue à leurs enfants
- Beaucoup de familles font l'impasse sur le collège, lui préférant un enseignement à distance (CNED) pour des raisons parfois non fondées (peur de la mixité, de la violence, de la discrimination, ...)

Objectifs

- Permettre aux familles de scolariser rapidement les enfants dans les écoles des lieux où elles résident ou séjournent
- Faire valoir les devoirs à l'instruction obligatoire auprès des services scolaires des mairies
- Sensibiliser les familles au devoir d'instruction de leurs enfants entre 6 et 16 ans (et bientôt dès 3 ans!)
- Favoriser au maximum l'accès à l'instruction par le biais notamment de l'accompagnement au CNED pour les familles itinérantes
- Assurer un soutien aux familles dans l'acheminement de leurs dossiers CNED

Partenaires de l'action : CNED, CASNAV, écoles élémentaires et collèges, enseignants spécialisés, services scolaires des mairies, inspecteurs de circonscription, défenseur des droits

Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription au CNED entre le 1er juillet et le 31 octobre.

Le temps entre la réception du dossier à la Direction Académique de l'Essonne et le moment où les jeunes reçoivent leurs cours varie de 1 à 4 mois (3 mois en moyenne). Des dossiers envoyés en juillet ne reçoivent souvent une réponse qu'en

Octobre. Les services de la Direction Académique se disent débordés par le nombre de demandes.

Ces jeunes qui pour beaucoup sont déjà en difficulté scolaire reçoivent majoritairement leurs cours au mois de novembre, ce qui ne facilite pas la progression et l'approfondissement des connaissances.

Nous avons constaté cette année chez certaines familles une réticence réelle à inscrire leurs enfants en présentiel à l'école primaire. La loi Chiappa parue en mai 2018 a induit une désinformation chez les familles et une crainte que leurs enfants se voient dispenser des cours de sexualité dès la maternelle. Nous nous sommes saisis de cette situation en menant une campagne pour rétablir l'information sur ce sujet.

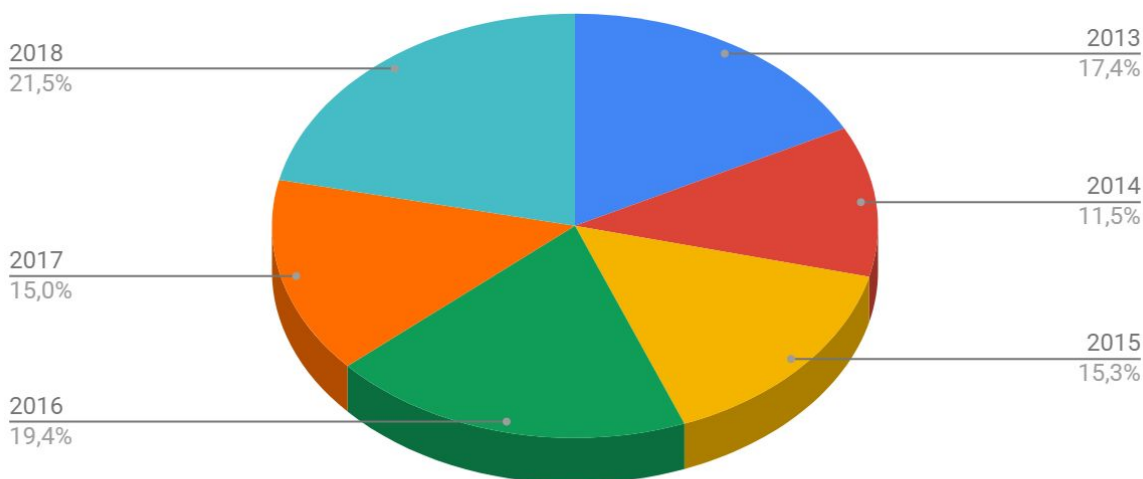
L'association reste un interlocuteur privilégié pour les familles dans l'accompagnement à l'inscription, grâce à une confiance instaurée depuis longtemps, ce qui nous permet de rassurer, de convaincre et surtout

de s'emparer de ces questions et d'ainsi anticiper par des actions de prévention.

Dans cette perspective, l'école obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019 sera un moyen pour l'association, légitime aux yeux des familles, de continuer à sensibiliser sur ces questions essentielles liées aux bénéfices de l'apprentissage scolaire, de la vie en groupe et de l'acquisition des codes sociaux.

En 2018, l'ADGVE a accompagné à l'instruction de 141 dossiers au CNED. Une augmentation conséquente au regard des autres années.

Dossiers CNED instruits par l'ADGVE 2013-2018



Soutien scolaire

Constat

Le mode de vie itinérant, ainsi qu'un attachement à certaines valeurs qui retiennent les jeunes adolescents dans le cercle familial font que dès l'âge de 11 ans beaucoup d'enfants sont retirés du circuit scolaire classique pour être scolarisés au CNED.

Beaucoup de ces jeunes voyageurs ne bénéficient d'aucun soutien au sein de la famille et ne sont pas en mesure d'assurer par eux-mêmes le suivi des cours. L'association organise depuis 6 ans le soutien scolaire avec l'aide des enseignants au sein du collège Roland Garros de Saint-Germain les Arpajon.

Objectifs

- Améliorer le niveau scolaire des enfants à travers le soutien scolaire
- Faire tomber les préjugés et stéréotypes des familles envers le collège
- Favoriser l'ouverture aux autres et créer du lien
- Confronter les jeunes à l'institution scolaire qui donne un cadre, implique des règles, des codes
- Conscientiser les parents et les enfants sur la nécessité de l'instruction et de la maîtrise des savoirs de base pour accéder à la vie professionnelle.
- Impliquer davantage les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants

Partenaires de l'action : CNED, Collège Roland Garros de Saint-Germain les Arpajon et ses enseignants, CASNAV

HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET

Longtemps nous avons mis en place un soutien scolaire spécifique aux jeunes inscrits au CNED, au sein de l'association. L'objectif premier de cette action était de remettre les enfants à niveau et surtout de trouver le moyen de les raccrocher au collège.

Toutefois, les enfants venant de façon assidue, et de plus en plus nombreux. Il était devenu impossible de continuer à les accueillir à

l'association, : faute d'espace et de personnel suffisant et poursuivant l'objectif de ramener les jeunes vers le collège, la perspective d'organiser le soutien scolaire au sein d'un collège qui s'était exprimée dès 2012, s'est élaborée en 2013 au sein du collège Roland Garros de Saint-Germain-les-Arpajon.

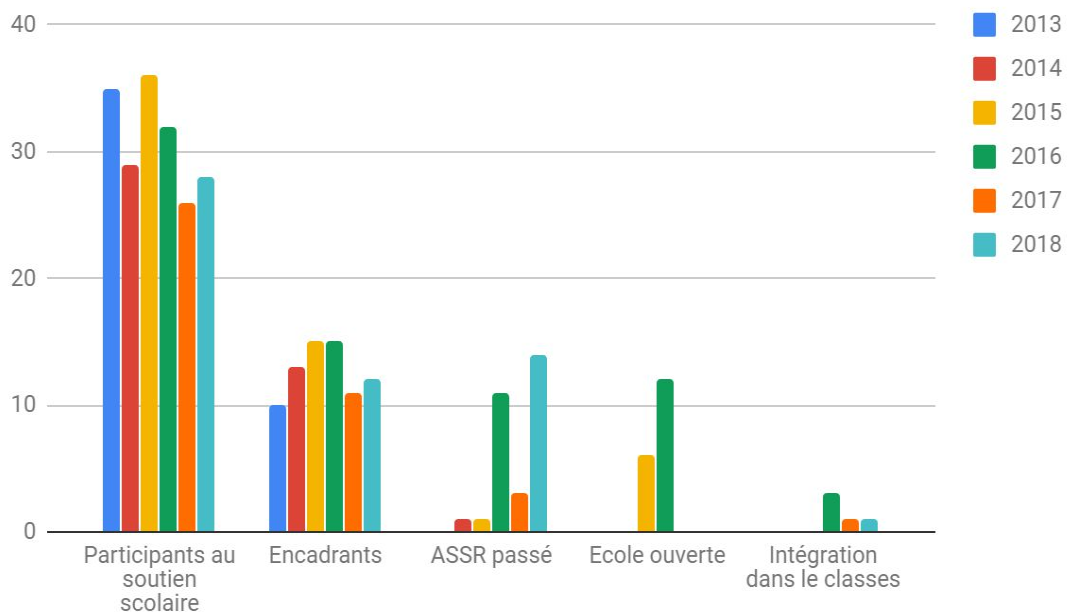
Les élèves sont accueillis 2 à 3 fois par semaine et sont encadrés par des enseignants du collège, des salariés

et bénévoles de l'association. Une récréation commune avec les autres collégiens a lieu en milieu d'après-midi. En 2015, participation pour la première fois au dispositif « école ouverte » organisé au sein du

collège sur le temps des vacances scolaires. Durant toute une semaine, toute la journée, les jeunes ont allié soutien scolaire/jeux de français le matin avec activités culturelles ou sportives l'après-midi. Quelques élèves ont passé également leur ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) avec les autres collégiens. Enfin certains jeunes, ont intégré à leur demande au fur et à mesure des années des classes en présentiel quelques heures jusqu'à des journées complètes.



Evolution du projet 2013-2018



Un film a été réalisé par l'association "Voyage au collège" (disponible sur www.adgve.com) dans le but de faire naître d'autres initiatives semblables ailleurs.

BILAN 2018

Les séances de soutien scolaire ont été organisées au sein du collège en 2018, grâce à l'intervention de 5 enseignants du collège, et de l'équipe ADGVE constituée de : 2 salariés de l'ADGVE, 1 stagiaire et 1 coordinatrice de l'action. Elles ont eu lieu sur 2 séances/semaine de janvier à juin 2018 et sur 3 séances de novembre à décembre.

Cela a représenté cette année, 55 séances de 2h en moyenne (63 en 2017). 224 présences d'enfants ont été enregistrées. Sur les 28 inscrits (16 filles et 12 garçons), 10 sont nouveaux, 16 sont assidus (présents au moins une fois/semaine), les 12 autres viennent occasionnellement ou très régulièrement mais sur des courtes périodes.

Le nombre d'élèves inscrits reste constant car l'effectif d'encadrement actuel ne permet pas de l'augmenter. Certains élèves aimeraient venir plusieurs fois par semaine, mais nous ne pouvons le leur accorder. La demande de soutien scolaire continue d'augmenter d'année en



année.



AD

Accompagnement vers l'insertion professionnelle

Constats

- Chez les familles du voyage, beaucoup de jeunes font l'impasse sur le collège en préférant une scolarisation au CNED, et considèrent que l'école s'arrête à 16 ans.
- Ce mode de scolarisation les exclut des actions d'orientation menées dans les collèges telles que les Journées Portes Ouvertes, les salons de l'orientation ou de l'étudiant, les visites de CFA, ou tout simplement le travail avec la conseillère d'orientation.
- Ce manque d'accès à ces actions et dispositifs ne permettent pas aux jeunes du voyage de s'informer et de se former aux "écrits" nécessaires à l'accès à la vie professionnelle : ils n'ont par exemple jamais appris à rédiger des CV ou des lettres de motivation, comme c'est le cas dans les collèges pour la recherche de stage de 3ème.
- La plupart du temps, les jeunes voyageurs s'apprêtent à exercer les mêmes métiers que leurs parents. La transmission de ces apprentissages se fait alors en famille et beaucoup n'ont donc pas de diplôme pour pratiquer ce métier.

Objectifs

- Conscientiser les parents et les enfants sur la nécessité de l'instruction et de la maîtrise des savoirs de base pour accéder à la vie professionnelle.
- Faire découvrir les différents métiers et choix possibles aux jeunes et à leurs parents.
- Travailler avec les jeunes et les parents l'approche et les représentations des métiers, la formation post-collège.
- Sensibiliser sur l'importance du choix du métier
- Faire tomber les préjugés sur le travail des familles du voyage et créer du lien en permettant un échange entre les familles.
- Valoriser les savoirs-faire de tous
- Aider les jeunes à s'insérer professionnellement en leur donnant les outils nécessaires et les accompagner dans leurs démarches (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, accompagnement vers les missions locales, inscription en agence d'intérim, recherche d'emploi, coaching pour les entretiens...)
- Informer, sensibiliser et prévenir les différents pièges des annonces de recrutement

Partenaires de l'action

CAF, Région IDF, Collège Roland Garros de Saint-Germain les Arpajon, Education Nationale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Centre de Formation des Apprentis (CFA), Pôle Emploi, Missions Locales

En 2018, l'ADGVE a accompagné les jeunes de 13 à 25 ans à l'insertion professionnelle.

D'une part, cet accompagnement se fait de manière spécifique avec les jeunes de 13-16 ans inscrits au CNED et au soutien scolaire mis en place au sein du collège Roland Garros de Saint-Germain les Arpajon. Nous mettons en place des actions autour de l'orientation en partenariat avec le collège, qui prennent la forme de sessions de travail avec la conseillère d'orientation psychologue, au CDI notamment, pour découvrir les différents métiers possibles, et travailler sur les représentations que les jeunes et les parents peuvent avoir de certaines professions. Ce travail met l'accent sur l'information et la sensibilisation des familles du voyage à l'importance de choisir son métier, de s'y former, et leur permet ainsi d'entrevoir la passerelle de la formation et de l'apprentissage (post-collège).

Nous avons également consacré des sessions de soutien scolaire (pour les 15-16 ans) à l'apprentissage de la rédaction d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation, l'objectif étant d'acquérir la "méthode" pour pouvoir ensuite les modifier lors de leurs recherches personnelles.

Cette année, 9 jeunes du CNED ont été accompagnés et ont bénéficié

des actions d'orientation, 8 ont rédigé leur CV, et 5 ont pu faire des lettres de motivation.

D'autre part, nous avons également accompagné les jeunes de 16 à 25 ans venant au centre social. Ils sont souvent sortis du circuit scolaire car ils ont plus de 16 ans mais n'ont pas d'accès à la formation ou à l'emploi.

Ils viennent spontanément nous solliciter sur l'aide à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, qui peut se faire de manière collective ou individuelle (nous faisons un point sur la méthode, puis la personne rédige elle-même son écrit, directement sur ordinateur ou tablette, et nous l'aidons sur les ajustements et la mise en page par la suite).

La plupart du temps, ces jeunes cherchent un stage ou en emploi (selon leur âge) sans restriction. Ils postulent dans des agences d'intérim, des magasins, des structures collectives. Nous leur proposons des petites séances de "coaching" à l'entretien, pour qu'ils sachent quelle posture adopter, comment répondre à certaines questions, comment se valoriser, et tout simplement pour qu'ils s'habituent à l'exercice.

Nous avons également été sollicités cette année par quelques jeunes

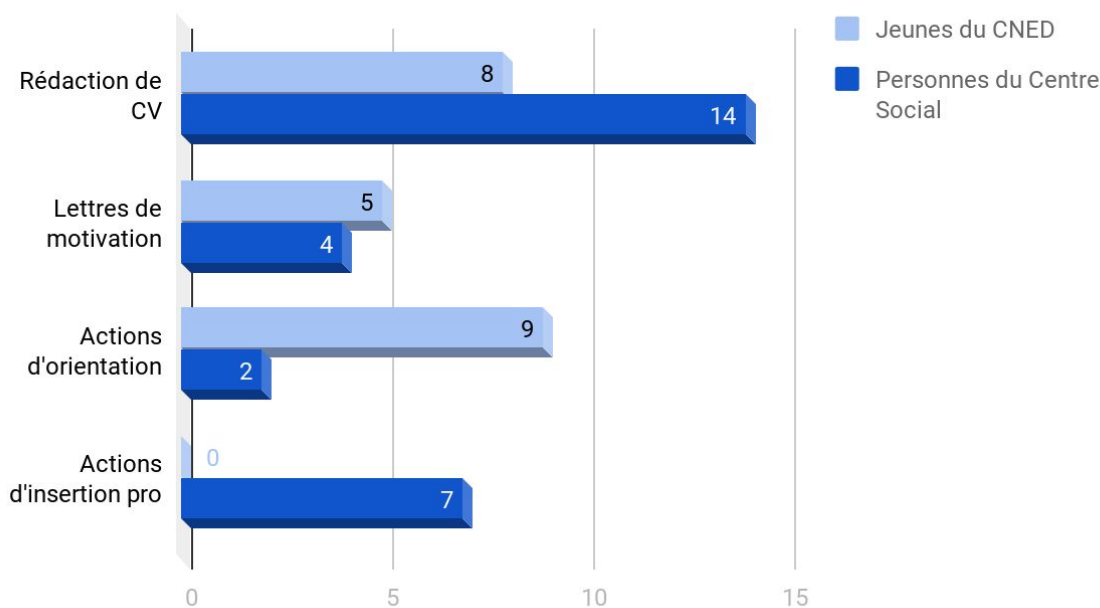
pour des inscriptions au Pôle Emploi. Et au-delà de l'inscription, ils avaient parfois besoin d'aide pour apprendre à utiliser le site pour toutes leurs démarches, pour communiquer avec leur conseiller, pour faire leur actualisation mensuelle ou encore pour répondre aux rendez-vous et offres proposées. Avec ces jeunes, nous faisons aussi au quotidien un travail de réorientation vers les organismes de droit commun qui font ce type d'action. Plusieurs jeunes ont alors été orientés vers le Pôle Emploi ou la Mission Locale.

Cette année, nous avons également été confrontés aux problèmes de fraudes au recrutement et aux

fausses offres d'emploi. Ainsi nous avons mené au centre social une campagne de communication pour informer et sensibiliser les jeunes en recherches d'emploi aux arnaques. Ils sont maintenant en mesure de distinguer une fausse offre d'emploi et savent répondre aux offres sérieuses.

En 2018, 18 personnes du centre social ont été aidées pour la rédaction de CV et lettres de motivation, et 7 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'insertion professionnelle (recherches d'emploi, suivi, sensibilisation...). Tous avaient moins de 25 ans et étaient majoritairement des femmes.

Actions d'orientation et d'insertion à l'ADGVE en 2018



Animations et vie sociale



Animations du centre social

Constats

- La situation géographique de l'association (isolée et située en zone industrielle) et la mobilité du public, font que la mise en place d'activités collectives récurrentes est souvent difficile à organiser. Il nous faut profiter du passage des familles à l'association dans le cadre de leur domiciliation ou de la permanence sociale pour les faire participer aux animations. Le temps d'attente des familles au moment de la permanence sociale (en moyenne 1h30) est propice à la mise en place d'activités collectives diverses.
- Les familles du Voyage ont peu l'habitude de fréquenter des lieux culturels (théâtre, bibliothèque, concerts) ou de participer aux évènements proposés localement.
- Méconnaissance du grand public des familles du Voyage
- Manque d'accès à la culture et aux loisirs

Objectifs

- Développer le centre social comme un lieu d'accueil et de vie
- Favoriser la rencontre et l'échange
- Développer des actions collectives co-portées
- Favoriser la participation des usagers
- Développer l'axe famille au travers des projets
- Favoriser le soutien à la parentalité
- Sensibiliser et informer sur des sujets divers
- Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- Créer du lien intergénérationnel au sein de la famille et du groupe
- Favoriser des rencontres entre voyageurs et gadjés autour de moments festifs

Partenaires de l'action : CAF, CD91, médiathèques, ludothèques, BDE, culture du coeur, centres sociaux, MJC, centres culturels

L'association a accueilli au sein de son centre social 3 expositions en 2018 sur les thèmes de l'internement des Tsiganes, sur les vieux métiers pratiqués par les voyageurs et une

dernière concernant l'habitat des Gens du Voyage.

Par ailleurs l'association a prêté son exposition "au fil du temps" à un centre social du 93 (Drancy) et

également au café associatif "le p'tit Cerny".

Sur les temps de permanences sociales, des animations et activités sont mises en place régulièrement :

- Diffusion de films sur des thématiques choisies (prévention santé, scolarité, accidents domestiques, emploi, métiers d'antan...)
- Jeux coopératifs, quiz, sport cérébral, coloriages adultes,...
- Participation des familles à la décoration de l'espace accueil (Noël, Halloween, ...)
- Ateliers créatifs (enfants) : décors de Noël, oeufs de Pâques,...

- Goûters papotes, recueil de paroles des familles
- Temps de lectures et prêt de livres

Des temps collectifs famille ont été mis en place à différents moments de l'année, comme une visite famille à la ménagerie à Paris, bases de loisirs, visite de la ferme pédagogique, babyland.

D'autres sorties davantage dédiées aux jeunes sont organisées sur les temps de vacances scolaires : cinéma, patinoire, compétition de sports,...

Perspectives 2019

En 2019, les animations et actions collectives seront poursuivies et renforcées, tant au centre social qu'"hors les murs".

Au centre social, une thématique trimestrielle sera choisie et mise en place comme fil conducteur de toutes nos animations et actions. Elle est choisie en fonction des envies et besoins identifiés au quotidien, ou exprimés par les personnes ("Sur les routes de France" pour la mobilité des voyageurs, "Corps et âmes" pour la santé...). Nous mettons alors en place des activités, liées à cette thématique, à destination des familles, petits et grands, au cours des permanences sociales ou sur des temps d'ouverture. Elles peuvent être permanentes (expositions dans l'espace accueil) ou ponctuelles, proposées par l'équipe.

Nous privilégierons les outils ludiques tels que les jeux, les films... et utiliserons en particulier les supports numériques (autant que possible) dans nos actions.



ADGVE : Rapport d'activités 2018

Le planning de toutes les animations est visible au centre social, sous forme d'un tableau mensuel affiché en permanence, reprenant chaque action (avec un code couleur pour chaque type d'action pour une meilleure lisibilité).



Des partenaires extérieurs locaux seront parfois sollicités pour des actions ponctuelles au sein du centre social (ateliers artistiques, sensibilisation...)

D'autre part, nous avons prévu de manière régulière des actions en dehors du centre social, avec pour objectifs d'amener les familles à aller vers des structures ou lieux qu'ils ne fréquentent pas, de leur faire découvrir de nouvelles choses, de créer du lien...

Nous proposerons ainsi des sorties, certaines à destination des familles (groupes mixtes), d'autres à destination des jeunes (au cinéma, bowling, zoo, Paris, châteaux, salons...) ainsi que des soirées théâtre ou événements culturels, notamment avec le partenariat de Cultures du Coeur, de la Croix Rouge.

2019 sera également le retour de notre festival "roues libres" (pour sa 6ème édition) qui se tiendra le 8 juin 2019 à Saulx les Chartreux.

ADGVE : Rapport d'activités 2018



L'Espace de Vie Sociale

“Le P'tit Voyageur”



Présentation de l'EVS

La mise en place de cette structure mobile sous forme d'EVS répondra à notre motivation principale qui consiste à travers nos différentes actions à améliorer le quotidien de ces familles et à les amener à être de plus en plus autonomes en :

- Amenant un espace de vie sociale sur leur lieu de vie
Accompagnant les voyageurs vers les structures locales de droit commun
- Accompagnant les familles aux démarches administratives en ligne
- Développant des actions de prévention santé
- Formant les usagers à l'utilisation du numérique
- Ouvrant l'association, notamment à travers le point-relais CAF, à un public plus diversifié

Objectifs généraux

- Assurer une veille active de proximité afin d'identifier les problématiques vécues par les familles par l'organisation du "café papote" qui permettra un temps de parole, d'écoute et d'échange dans un lieu neutre
- Favoriser une meilleure communication entre tous les acteurs et travailler en transversalité :
 - ◆ Prévention des conflits
 - ◆ Faciliter l'accès aux structures locales en matière de santé, scolarité, activités périscolaires, etc...
 - ◆ Etre un interlocuteur privilégié pour les professionnels du champ sanitaire et social, les structures et collectivités locales
 - ◆ Développer de nouveaux partenariats afin d'améliorer la prise en compte de la présence locale des familles
- Sensibiliser et développer les compétences de l'utilisateur
 - ◆ Mener des actions de prévention (santé, bien-être, impayés, scolarité, gestion des déchets, premiers secours, accidents domestiques,...)
 - ◆ Faciliter l'accès aux droits à travers un accompagnement administratif (ecrivain public), un service « point CAF », un espace numérique itinérant
 - ◆ Mettre en place des ateliers de lecture fonctionnelle "lire pour faire", d'initiation à l'informatique "e-inclusion", d'écriture créative "je pense donc j'écris"
 - ◆ Animer des jeux collectifs et pédagogiques autour des questions de santé, d'éducation, d'égalité homme/femme, de vivre ensemble, de lutte contre les discriminations

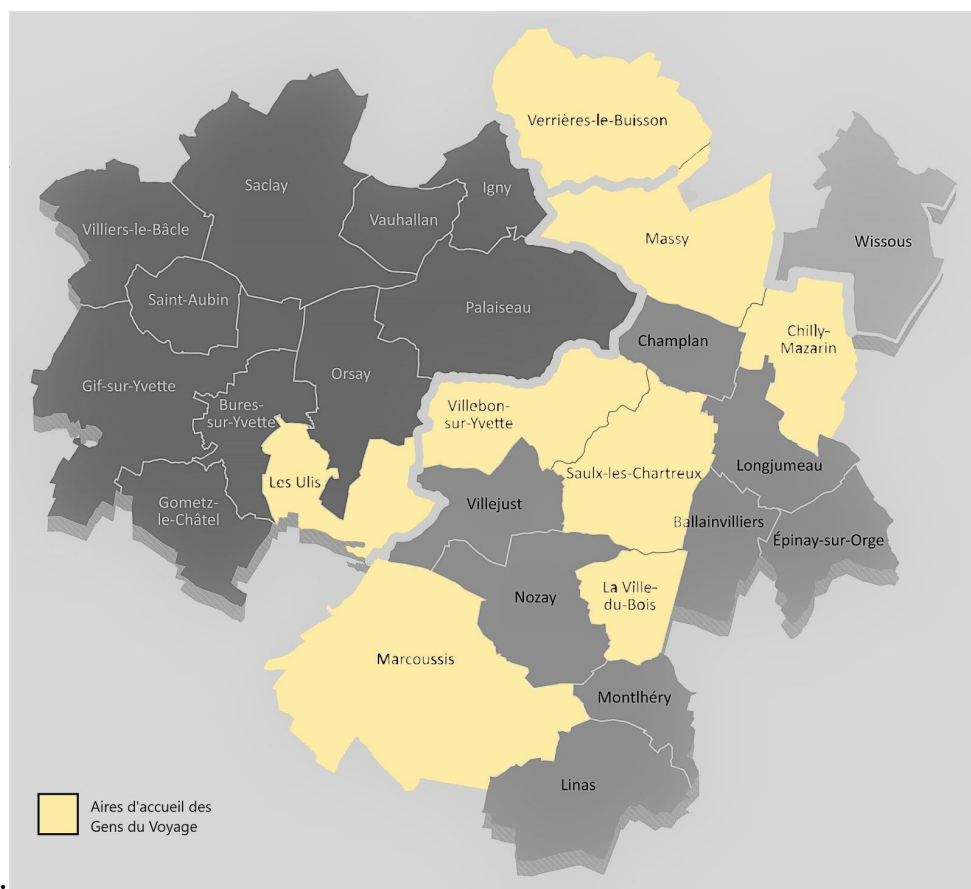
Horaires d'ouvertures et semaine type

L'espace de vie sociale itinérant circulera régulièrement dans le département de l'Essonne, sur la communauté d'agglomération Paris Saclay, plus particulièrement sur les communes ayant une aire d'accueil (Saulx les Chartreux, Villebon sur Yvette, Chilly-Mazarin, Les Ulis, Verrières le Buisson, La Ville du Bois, Marcoussis, Massy) à raison de quatre demi-journées par semaine. L'ensemble de ces aires d'accueil peut offrir 119 places caravane. La durée moyenne de séjour sur les aires est de 11 mois par an. En 2017, on compte 91 familles vivant sur les aires dont 88 enfants. Seuls 8 enfants ne sont pas scolarisés. Les autres sont répartis majoritairement entre l'école élémentaire et le CNED.

Les priorités d'intervention qui émanent des résultats du diagnostic seront sur les aires de Verrières le Buisson, Les Ulis, Villebon sur Yvette et Chilly-Mazarin.

L'EVS sera donc ouvert les lundis et mardis matins, ainsi que les jeudis et vendredis après-midis.

Les territoires d'intervention de l'EVS

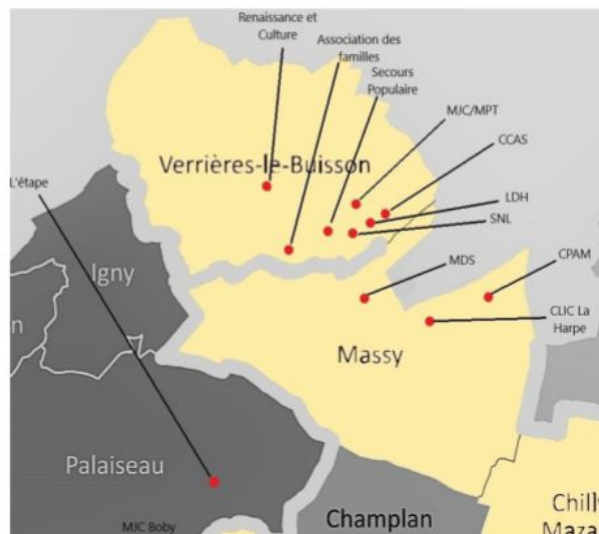


ADGVE : rapport d'activités 2016

Les partenaires privilégiés pressentis

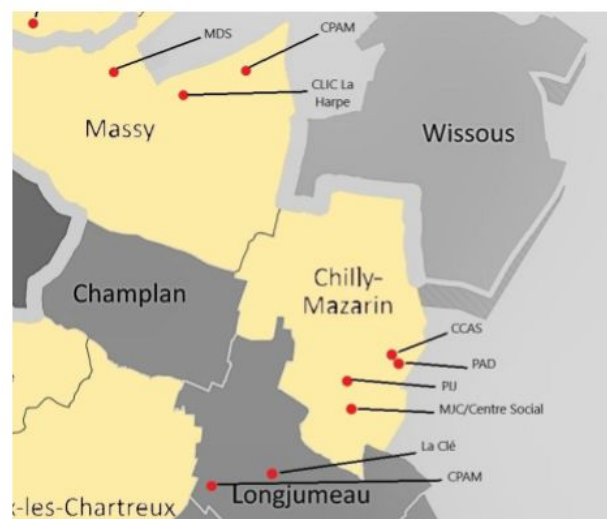
Communauté d'Agglomération Paris Sacloy	1 rue Jean Rostand - 91400 Orsay
CAF 91	1-3 avenue de France - 91300 Massy
MDS Massy	4 avenue de France - 91300 Massy 01 69 75 12 40
CCAS Verrières	Place Charles de Gaulle - 91370 Verrières le Buisson 01 69 53 78 00
MJC/MPT	11 rue de l'ancienne poste - 91370 Verrières le Buisson 01 69 20 66 30
LDH	6 avenue du général Leclerc - 91370 Verrières le Buisson
Secours Populaire	1 bis allée de Vilgénis - 91370 Verrières le Buisson 01 60 11 57 47
Solidarités Nouvelles pour le Logement	34 chemin des Préhards - 91370 Verrières le Buisson 01 60 11 18 66
CPAM Massy	2 rue de l'opéra - 91300 Massy
CLIC La Harpe Massy	11 rue de Rome - 91300 Massy 01 60 13 52 30
Renaissance et culture	58 rue de la chaudière 91370 Verrières le Buisson
Association des familles de Verrières	139 rue d'Estienne d'orves - rez de jardin - 91370 Verrières le Buisson 01 60 13 36 78

Verrières-le-Buisson



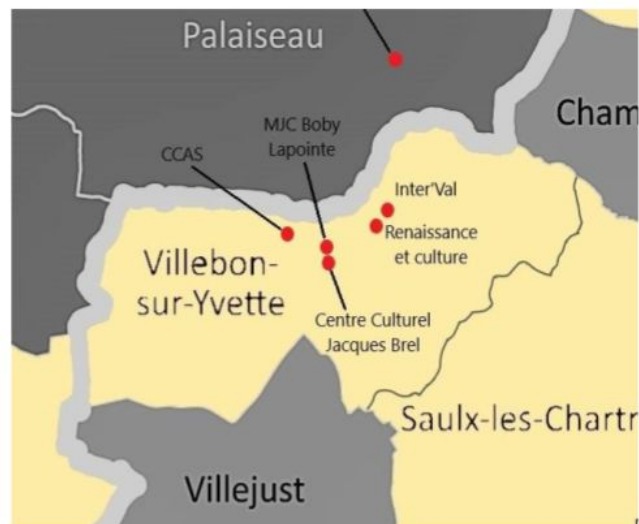
Communauté d'Agglomération Paris Sacloy	1 rue Jean Rostand - 91400 Orsay
CAF 91	1-3 avenue de France - 91300 Massy
MDS Massy	4 avenue de France - 91300 Massy 01 69 75 12 40
CCAS	Cité Administrative - 31 avenue Pierre Brossolette - 91380 Chilly Mazarin 01 69 10 37 47
MJC/Centre Social	rue Pierre Mendès France - 91380 Chilly Mazarin 01 69 09 01 87
PIJ	19 rue François Mouthon - 91380 Chilly Mazarin 01 69 10 59 80
PAD	Cité Administrative - 31 avenue Pierre Brossolette - 91380 Chilly Mazarin 01 69 10 59 26
CPAM Longjumeau	86 boulevard du docteur Cathelin - 91160 Longjumeau
CLIC La Harpe Massy	11 rue de Rome - 91300 Massy 01 60 13 52 30
CLIC Orgyvette Ballainvilliers	77 rue du perray - 91160 Ballainvilliers 01 69 80 46 92
Epicerie Sociale La Clé	7 ter rue Jules Ferry - 91160 Longjumeau 01 69 09 00 36

Chilly -Mazarin



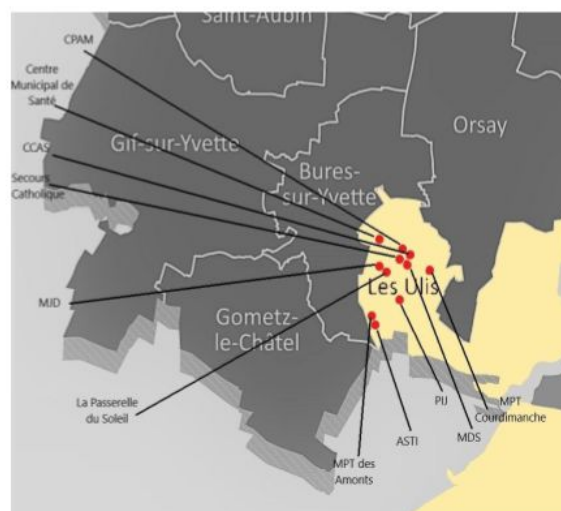
Communauté d'Agglomération Paris Saclay	1 rue Jean Rostand - 91400 Orsay
CAF 91	1-3 avenue de France - 91300 Massy
MDS Massy	4 avenue de France - 91300 Massy 01 69 75 12 40
CCAS	Résidence Alphonse Daudet - 2 rue Joachim du Bellay - 91140 Villebon sur Yvette 01 69 93 56 38
MJC Boby Lapointe	8 rue des maraîchers - 9114 Villebon sur Yvette 01 80 85 58 20
Centre Culturel Jacques Brel	rue Jacques Brel - 91140 Villebon sur Yvette 01 69 93 49 21
CPAM Les Ulis	128 avenue des champs Lasniers - 91940 Les Ulis
CLIC La Harpe Massy	11 rue de Rome - 91300 Massy 01 60 13 52 30
Epicerie Sociale L'étape	44 rue Alexandre Néreau - 91120 Palaiseau 01 60 14 73 34
Inter'Val	5 rue de la basse roche - 91140 Villebon sur Yvette 01 60 14 35 95
Renaissance et Culture	3 résidence Bel air - 91140 Villebon sur Yvette 01 60 10 08 44

Villebon Sur Yvette



Communauté d'Agglomération Paris Saclay	1 rue Jean Rostand - 91400 Orsay
CAF 91	1-3 avenue de France - 91300 Massy
MDS	128 avenue des champs Lasniers - 91940 Les Ulis 01 64 86 11 10
CCAS	Espace 128 - 128 avenue des champs Lasniers - 91940 Les Ulis 01 69 29 34 36
MPT des Amonts	avenue Saintonge 91940 - Les Ulis 01 69 07 02 03
MPT de Courdimanche	24 rue de courdimanche - 91940 Les Ulis 01 69 07 48 04
Maison de la Justice et du Droit	rue des Bergeres - 91940 Les Ulis 01 64 86 14 05
Centre Municipal de Santé	3 rue du Maine - 91940 Les Ulis 01 70 56 50 03
CPAM	128 avenue des champs Lasniers - 91940 Les Ulis
ASTI	23 résidence les Amonts - 91940 Les Ulis 01 69 07 20 27
Secours Catholique	Centre Jean XXIII - Les champs Lasniers - 91940 Les Ulis 01 69 07 75 26
Epicerie Sociale La passerelle du Soleil	rue des Bergères - 91940 Les Ulis 01 69 28 68 68
PIJ	Esplanade de la République - 91940 Les Ulis 01 69 29 34 63

Les Ulis



Communication

Afin de communiquer sur les planning d'activités, passages et calendrier, l'ADGVE créera sur son site Internet (www.adgve.com) une page dédiée à l'EVS. La page Facebook de l'ADGVE pourra également servir de relais à l'action.

Par ailleurs et dans un soucis de pouvoir communiquer aisément, nous envisageons la mise en place d'un trimestriel, "la gazette du p'tit voyageur" qui permettra d'informer les familles mais qui pourra également servir de support aux familles pour s'exprimer notamment dans la rubrique "la parole du voyageur". Cette gazette sera publiée sur notre site Internet et page facebook. Elle sera également relayée par mail auprès de tous nos partenaires. Par ailleurs, une version papier sera distribuée dans les boîtes aux lettres des personnes domiciliées à l'association (soit 580 boîtes) et distribuée directement dans le camion et sur les aires d'accueil de Paris Saclay.

Janvier / février / mars



Le trimestriel de l'Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne



EDITO

L'association est présente sur le département depuis 1972 (d'abord à Villejust et ensuite à Lisses). 2019 va marquer un grand tournant dans la vie et le fonctionnement de l'ADGVE car elle va donner naissance, grâce au soutien principalement de la Caisse d'Allocations Familiales, à une nouvelle structure (camion) itinérante aménagée qui circulera sur les terrains et les aires d'accueil de l'agglomération Paris-Saclay. Cette antenne mobile partira à la rencontre des familles les plus éloignées des services de droit commun, pour proposer des activités pédagogiques à destination des jeunes mais aussi des moins jeunes; ateliers de lecture ("lire pour faire"), ateliers de prévention santé ("prévenir c'est déjà presque guérir"), ateliers d'inclusion numérique ("décryptage numérique"). Par ailleurs, en devenant un point relais CAF, l'équipe y accueillera le tout public pour aider aux démarches dématérialisées.

Ce premier numéro est l'occasion de vous présenter ce nouvel espace de l'ADGVE qui devrait prendre la route début mai...

Sur les routes de France...

Jusqu'au mois d'avril, l'équipe de l'ADGVE vous propose de partir ensemble : «Sur les routes de France...»

Au programme : des ateliers, des jeux, des expositions et des échanges... Venez nous raconter vos souvenirs de voyage, votre histoire familiale ou simplement partager une anecdote, une image de votre mémoire...

A votre disposition, se tiendra une grande carte de France pour vous permettre de vous repérer, jouer pour mieux comprendre, y laisser les traces de vos chemins d'aujourd'hui, de ceux de votre enfance... Et puis ce sera l'occasion d'utiliser les outils numériques qui peuvent vous aider dans votre vie de tous les jours : géo-localisation sur smartphone, utilisation du GPS... de parler "Cuisine" d'ici et d'ailleurs et partager des recettes, d'apprendre en s'amusant, d'améliorer ses connaissances sur les régions de France, de s'inventer de nouveaux voyages...

Alors, n'hésitez plus, on vous attend !



ADGVE - 16, rue du bel air - 91090 LISSES - adgve@adgve.com - 01 60 86 09 50
www.adgve.com - facebook.com/adgve91

L'Association Départementale Gens du Voyage remercie pour son soutien



ADGVE : Rapport d'activités 2018



www.adgve.com

16, rue du bel air
ZI de l'églantier
91090 LISSES

Tél : 01 60 86 86 44
adgve@adgve.com

www.adgve.com
[Facebook.com/adgve91](https://www.facebook.com/adgve91)